



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, Marie-Claude Lavoie, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité

Le Conseil de la municipalité de Saint-Irénée, lors de la séance ordinaire du 5 mars 2018, déposera les états financiers 2017, et ce, selon l'article 176.1 du Code municipal.

DONNÉ à Saint-Irénée, ce 6^{ème} jour du mois de février 2018.



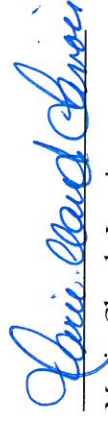
Marie-Claude Lavoie, gma

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Marie-Claude Lavoie, secrétaire-trésorière, résidant à St-Irénée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir le bureau municipal, la salle municipale, l'église catholique, ce 6^{ième} jour du mois de février deux mil dix-huit.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6^{ième} jour du mois de février 2018.



Marie-Claude Lavoie, gma

Directrice générale et
Secrétaire-trésorière